

COMPTE RENDU

---



ORDRE DU JOUR :

- ✓ Etang du Goulot : bilan d'activité et débat sur le lancement d'une délégation de service
- ✓ Rendu de l'étude préalable à l'opération "village avenir" et programme de construction de logements
- ✓ Projets à caractère économique
- ✓ Point sur les déchets ménagers, achat groupé de composteurs
- ✓ Acquisition d'un tracteur
- ✓ Gestion du personnel pour l'entretien des abords de la voirie
- ✓ Décisions budgétaires modificatives
- ✓ Questions diverses

## I. Etang du Goulot : bilan d'activité et débat sur le lancement d'une délégation de service

Jean-Pierre LACROIX expose que les équipements sur le camping ont dans l'ensemble bien fonctionné.

Les terrains faisant partie du domaine public ne pouvant faire l'objet de contrats commerciaux, le président propose de se prononcer sur le principe de délégation de service public pour l'exploitation du camping et de la restauration à l'étang du goulot.

### 1. Principe de délégation :

L'exploitation du camping et de la restauration sera confiée à un délégataire dont la rémunération sera assurée par les résultats d'exploitation. Il sera en outre assujéti au versement d'une redevance à la Communauté de Communes des Portes du Morvan.

### 2. Les caractéristiques de la prestation que devra assurer le délégataire :

L'ensemble des installations lui sera remis pour la durée du contrat de DSP. Il sera chargé de commercialiser le site, d'assurer le bon entretien et la maintenance des installations.

### 3. Désignation de la commission technique paritaire

La commission technique paritaire sera chargée de travailler le cahier des charges et de fixer les modalités de remise des offres. Les représentants du comité technique paritaire, selon les modalités définies par l'article L411-5 du CGCT sont les suivants :

- Monsieur le Président
- Membres titulaires : Jean Pierre Lacroix, Patrice Grimardias, Michel Petetin
- Membres suppléants : Hélène Pinguet, Odile Rappeneau, Dominique Madjanski
- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

### 4. La procédure de DSP

Cette procédure est définie par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT. Elle impose les modalités de mise en concurrence, le choix des candidats admis à remettre une offre est assuré par la commission technique paritaire désignée. A l'issue de la remise des offres, la commission émet un avis et M Le Président invite un ou plusieurs candidats à remettre une offre à négocier.

A l'issue des négociations, Monsieur le Président soumet à approbation le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve le principe de délégation de service public pour l'exploitation du camping et de la restauration à l'étang du goulot
- Approuve
- Autorise le Président à engager la procédure.

Le calendrier de consultation modifié par la commission est le suivant :

N° semaine	Date	Etape
40	Mercredi 6 octobre 2010	Désignation du comité technique paritaire par le Conseil Communautaire
41	Mercredi 13 octobre 2010	Consultation comité technique paritaire pour avis sur DSP
43	Mercredi 27 octobre 2010	Envoi documents aux conseillers communautaires
46	Mercredi 16 novembre-19h00	Conseil communautaire : débat sur DSP validation consultation et calendrier
47	Lundi 22 novembre 2010	Publication avis d'appel public à la concurrence
1	Vendredi 14 janvier 2010	Comité technique paritaire pour le choix du délégataire,

		ouverture des plis
2	Lundi 10 janvier 2010	Envoi documents aux conseillers communautaires
4	Jeudi 26 janvier 2011	Conseil Communautaire : choix du délégataire
5	Début février 2011	Envoi délibération au contrôle de légalité
7	Mi février 2011	Signature convention
7	Mi février 2011	Envoi convention signée au Préfet
8	Fin février 2011	Notification au titulaire de l'envoi au Préfet
8	Fin février 2011	Information au Préfet de la notification

Pour rappel, la commune de Lormes a initialement mis les biens de l'étang du goulot à disposition de la communauté de communes des Portes du Morvan par bail emphytéotique. La Préfecture de la Nièvre nous a confirmé le classement des terrains de l'étang du Goulot dans le domaine public de la commune. Ceux-ci sont donc inaliénables. Le Président propose d'annuler le bail emphytéotique et de signer une convention de mise à disposition des terrains avec la commune de Lormes dès que l'arrêté nous sera parvenu de la sous préfecture.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à signer la convention.

## II. Rendu de l'étude préalable à l'opération "village avenir" et programme de construction de logements

Le prochain bureau communautaire aura lieu le 05 novembre 2010 à 10h30 à la mairie de Lormes. Ce sujet sera abordé

## III. Projets à caractère économique

Fabien BAZIN apporte à la connaissance plusieurs informations :

L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du commerce démarre, quatre commerçants vont d'ores et déjà pouvoir bénéficier d'aides publiques. L'étude concernant le projet d'un commerce multiservices à Saint Martin est engagée, de même que celle concernant l'extension du télé centre « créateur d'emplois dès maintenant mais aussi dans le futur ». Le calendrier des travaux reste à fixer en fonction des financements. Le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer les démarches de montage des dossiers pour solliciter les financements. La décision d'engager les projets sera ensuite effectuée au cas par cas, suivant les financements obtenus.

Faisant le lien avec le tourisme, Fabien BAZIN attire l'attention des élus sur l'importance du tourisme, la CCPM offrant de nombreux produits : « il faut poursuivre et approfondir notre effort pour une ruralité moderne, y compris dans ce domaine ». Les galeries numériques sont par exemple à l'étude pour le château de Bazoches et la future maison de la mémoire à Dun les Places.

Une réunion plus spécifique sera organisée sur ce point.

### La Velotte :

Compte tenu des difficultés engendrées par le manque de chauffage au domaine de Velotte, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'aménager le loyer des gestionnaires pour leur permettre de pérenniser leur activité :

- Réaliser un geste commercial par la remise de trois mois de loyers
- Procéder à l'abaissement du loyer par avenant à la convention prenant effet à partir du mois d'octobre

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer l'avenant au contrat de location .

Les dispositions de l'avenant seront donc rédigées comme suit :

Considérant l'absence totale de fonctionnement de la chaudière bois depuis l'ouverture du contrat de location le 1<sup>er</sup> mars, et la pose d'un ballon d'eau chaude à gaz le 15 juillet, et dans l'attente de la pose, en toute urgence, d'une chaudière à fioul courant novembre 2010,

Considérant la requête présentée par les gestionnaires,

- La Communauté de Communes des Portes du Morvan ne présentera pas de titre de recettes pour les mois de juillet, août et septembre, ou annulera les titres

Et afin de permettre à l'entreprise de pouvoir raisonnablement utiliser les lieux, en recherchant des marchés nouveaux, en particulier durant les jours ouvrés de la semaine (hors week end),

-Délègue au Président la signature d'un avenant permettant de moduler les tarifs de location, avec des tarifs réduits pour la fin de l'année 2010 et l'année 2011, tarifs montant progressivement jusqu'en 2013.

#### IV. Point sur les déchets ménagers, achat groupé de composteurs

Le Président présente aux élus le bilan provisoire de la collecte des déchets ménagers, avec une économie de 165 T depuis le début de l'année, représentant 20 000 €, à mettre en relation avec la baisse de 6 % de la taxe sur les ordures ménagères. Les élus adoptent la mise en place d'un nouveau service pour les personnes avec la collecte à domicile de petits encombrants moyennant une redevance horaire.

- 1 heure de travail déplacements compris : 20 €
- 2 heures de travail déplacements compris :30 €
- 3 heures de travail déplacements compris :40 €

Une commande de 200 composteurs de jardin a été effectuée, pour répondre à la demande des habitants.

Monsieur le Président propose que dans le cadre de l'acquisition de composteurs, la Communauté de communes des Portes du Morvan sollicite une subvention de 1 400 € de FDT 1<sup>ère</sup> année (Conseil général de la Nièvre) correspondant à 14.52 % d'une dépense de 9640 € HT.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

#### V. Acquisition d'un tracteur

Suite à l'appel d'offres passé pour l'acquisition d'un tracteur quatre roues motrices, Patrice GRIMARDIAS propose de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est prononcée pour l'entreprise SUREAU ayant obtenu la meilleure note pour l'acquisition et la reprise d'un tracteur.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

SUREAU - AVALLON	Prix unitaire	46442	
	OPT 1 Porte vitrée	Série	
	OPT 2 Relevage avant	3705	
	OPT 3 Prise de force avant	6304	
	Offre reprise tracteur L. 85	12000	
	TOTAL TTC TRACTEUR + OPT	52746	
		HT	TTC
	TOTAL TRACTEUR - 1 reprises	40746	48732,216

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce tracteur et la reprise de l'ancien.

## VI. Gestion du personnel pour l'entretien des abords de la voirie

L'association de la Jeunesse Sportive des Portes du Morvan, qui propose les activités football pour les jeunes de la Communauté de Communes a été confrontée l'an passé à des problématiques d'encadrement des entraînements des 40 jeunes concernés.

Une solution provisoire a été trouvée avec deux parents, qui n'ont pas souhaité, pour des raisons personnelles, reconduire l'expérience.

Les dirigeants de l'association ont réfléchi à une suspension de l'activité, ce qui aurait porté un très gros préjudice à de nombreux enfants et jeunes, et réduit à néant l'offre d'apprentissage et de pratique du football sur le canton de Lormes.

La Communauté de Communes a proposé, afin de trouver une solution alternative, de mettre à disposition de l'association David CLERE, employé à la CCPM et diplômé pour l'entraînement des jeunes, durant 3 heures le mercredi après midi.

Cela peut occasionner une petite réorganisation de l'équipe –par exemple lors de tournées d'encombrants- mais cela nous a paru supportable par rapport à la perspective de disparition de cette activité sportive.

## VII. Décisions budgétaires modificatives

Jean-Claude JACQUINOT propose les modifications budgétaires suivantes :

### Budget général :

- Investissement
  - Installation chauffe eau à la Velotte : 4810 € (compte 2181/103)
  - Achat d'un tracteur : 50000 € (compte 2182/104)
  - Emprunt : 50000 €
  - Dépenses imprévues : - 4810 € (compte 020)
- Fonctionnement
  - Dépenses imprévues : - 11000 € (compte 022)
  - Entretien matériel roulant : + 11000 € (compte 61551)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition

- autorise le Président à réaliser les modifications budgétaires présentées.

#### Budget ordures ménagères :

- Fonctionnement
  - Personnel titulaire : - 8000 € (compte 6411)
  - Cotisation aux caisses de retraites : - 3000 (compte 6453)
  - Contributions aux organismes de regroupement : - 18500€ (compte 6554)
  - Autres fournitures non stockées : 29 500 € (compte 60628)

### **VIII. Questions diverses**

#### OBJET: AVENANT BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

---

Monsieur le Président propose d'accepter par la signature d'une convention d'avaliser le changement d'identité du titulaire du lot n°2 pour la collecte du verre ménager.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise le Président à signer la convention.

#### OBJET: AVENANT CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

---

Le Président de la communauté de communes des Portes du Morvan propose la signature avec la CAF d'un avenant à notre précédent contrat, pour couvrir la période du 1er juillet au 31 décembre 2010.

- Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE DE DEVELOPPEMENT

---

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec le comité de développement du canton de Lormes qui concerne la réalisation d'actions rémunérées pour le compte de la collectivité. Cela concerne l'opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services (OCMACS).

Le principe est que la Communauté de Communes rémunère le Comité de développement pour l'animation de cette action, sur la base d'un mi temps de l'agent de développement, et d'un mi temps de secrétariat, et sollicite et reçoit en retour 80 % de subventions de l'Etat, du Conseil Régional et des Fonds Européens

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à signer la convention.
- autorise le Président à solliciter les financements de l'Etat, du Conseil Régional et des Fonds Européens

#### OBJET: PERSONNEL INTERCOMMUNAL : REMBOURSEMENT DE SOMMES DUES

---

Monsieur le Président rappelle que l'agent Jérôme DELFOSSÉ est en congé maladie depuis le 31 janvier 2010. Le comité Médical départemental s'est réuni le 20 mai 2010 et a décidé de placer l'agent en congé de longue maladie pour une période de six mois. A l'issue de cette période, une prolongation a été demandée, celle-ci a été acceptée en séance du 23 septembre 2010 pour une période de six mois. Cela lui donne droit à percevoir, de manière rétroactive son salaire en plein traitement alors qu'il avait été payé pour les mois d'août et septembre en demi-traitement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à réaliser les démarches.

#### **OBJET: INDEMNITES AU TRESORIER**

---

Le Président propose d'accorder au receveur municipal l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Ces indemnités seront versées à M. Gilles BOUCHARD pour 60 jours et à M. Aïssa SIRINE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, soit 300 jours pour l'année 2010.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :**

- approuve cette proposition
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour l'acquittement de ces sommes.

#### **SPANC**

---

Monsieur PETETIN, vice Président fait le point sur le SPANC. Les diagnostic pour le SPANC avancent bien, Arnaud RAPIN a entamé les contrôles sur les communes de Saint André en Morvan et Brassy depuis le 21 septembre. Ces deux communes ont accueilli chacune à leur tour une réunion publique présentant les objectifs du SPANC. Des volontaires se sont inscrits à l'issue de celle-ci : une soixantaine pour la commune de Saint André en Morvan, et environ 140 pour la commune de Brassy. A raison de 14 contrôles par semaine, monsieur Rapin devrait finir de diagnostiquer les personnes volontaires dans le courant du mois de janvier (une pause étant prévue pour les congés de fin d'année à partir du 15 décembre jusqu'à fin décembre). La CCPM a demandé à l'agence de l'eau une subvention pour démarrer les diagnostics. Cette aide a été acceptée pour un montant de 5 880 €, elle sera à inscrire dans le budget du SPANC pour 2010.

Monsieur PETETIN travaille avec l'agent pour trouver une organisation optimale, notamment pour l'envoi des résultats du diagnostic et la facturation. Le temps de travail est assez réduit et la tâche est lourde..